

Projet de délibération – Conseil d’administration – Séance du 21 octobre 2016
Point VIII – Approbation du lancement d’une consultation et de la signature d’un
marché public

Fondements juridiques :

- Article L712-2 et L712-3 du code de l’éducation
- Délibération n°2016-62 portant délégation de pouvoir du Conseil d’Administration à la Présidente de l’Université
- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Contexte de la délibération :

Le marché mutualisé, piloté par l’INSA de LYON, a pour objet la destruction des nuisibles. Compte-tenu du montant du marché (sans minimum, ni maximum), une approbation préalable du Conseil d’Administration à son lancement et à sa signature est nécessaire.

Expression du besoin / Prestations attendues :

Ce segment n’est actuellement pas couvert par un marché, mais plusieurs contrats sont en cours (notamment avec les sociétés AVIPUR et BIOPEST et concernent la dératisation et le traitement des rongeurs, ainsi que les araignées).

Montants consommés (en € TTC) sur ce segment :

	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Traitement des nuisibles	11 115	6 230	6 640	5 692	29 677

Prestations attendues dans le cadre du marché :

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de dératisation, de désinsectisation, désinfection et lutte contre l’infestation de nuisibles divers des sites de l’Université. Ces prestations visent à prévenir toute infestation de nuisibles et à ce titre possèdent avant tout un caractère préventif. Cependant, des interventions ponctuelles peuvent être demandées au(x) titulaire(s), en cas d’infestations inopinées.

Le marché sera composé de deux lots :

- Lot 1 : Traitement préventif et curatif contre les nuisibles et désinfection des locaux et armoires des vestiaires et plus précisément : dératisation, désinsectisation contre les blattes et les cafards et désinfection des bâtiments.

- Lot 2 : Prestations ponctuelles telles que : retrait de nid de guêpes et d’abeilles, désinfection et nettoyage des fientes de pigeons, traitement des chauves-souris, traitement des invasions de fourmis, traitement des punaises de lit, dépigeonnage (filets, pièges ...).

Caractéristiques essentielles du marché à conclure :

- Il s’agit d’un accord-cadre de fournitures et services ;
- Membres du groupement : Universités Lyon 1, 2 et 3 et INSA de Lyon (coordonnateur du groupement)
- Procédure en appel d’offre ouvert (articles 25 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et en accord cadre à bons de commande (articles 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016)
- Date prévisionnelle de notification : novembre 2016
- Durée : 1 an reconductible 3 fois
- Montant prévisionnel : le marché est conclu sans minimum ni maximum au regard des consommations de chacun des établissements.